



**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le mardi 4 juin 2024, à 18h30
en la salle Mario-Gauthier de l'Hôtel de ville**

Sont présents :	Madame la mairesse	Julie Boivin
	Mme les Conseillères	Véronique Baril Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Marc-Olivier Leblanc Sébastien Lévesque Keven Renière
	La greffière	Geneviève Lazure
Est absent :	Le directeur général	Alain Cassista

2024-06-04 - 227

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2024-06-04 - 228

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que déposé par la greffière;

ADOPTÉ

2024-06-04 - 229

Autorisation spéciale - Ligue des As

Attendu la tenue de l'activité de la Ligue des As au terrain de Baseball du Parc Serge Gagnon qui aura lieu le 9 juin prochain;

Attendu que dans le cadre de l'activité de la Ligue des As au Parc Serge Gagnon, il y aura présence et consommation d'alcool;

Attendu que le règlement numéro 4001 concernant la paix, l'ordre public et le bien-être décrète que la consommation d'alcool est interdite dans les parcs;

Attendu que le Conseil municipal peut, par résolution, autoriser exceptionnellement la consommation d'alcool pour une activité tenue dans les parcs;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que dans le cadre de l'activité de la Ligue des As qui se tiendra le 9 juin 2024 au Parc Serge Gagnon, le Conseil municipal autorise la présence et la consommation d'alcool;

Que copie de cette résolution soit transmise au Service de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ



2024-06-04 - 230

Autorisation de signature

Acquisition de l'immeuble situé au 194, 3^e Avenue - lot 2 082 047

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a signé une promesse d'achat afin d'acquérir l'immeuble situé au 194, 3^e Avenue à Sainte-Anne-des-Plaines, étant le lot 2 082 047 du cadastre du Québec pour la somme de 299 900,00 \$;

Attendu que la Ville doit mandater le notaire devant s'occuper de la préparation et la signature de l'acte de vente et nommer les signataires de l'acte de vente;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à acquérir l'immeuble situé au 194, 3^e Avenue étant le lot 2 082 047 du cadastre du Québec pour la somme de 299 900,00 \$;

Que Me Elton DoRego soit mandaté pour préparer l'acte notarié à cet effet;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne la mairesse et la greffière comme personnes autorisées à signer au nom de la Ville l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant pour donner plein effet à la présente résolution et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2024-06-04 - 231

**Engagement de personnel
Journalier temporaire**

Attendu qu'un poste de journalier temporaire est nécessaire afin de pallier différentes absences;

Attendu que l'offre d'emploi a paru dans les divers sites internet et réseaux sociaux au courant du mois de mai 2024;

Attendu que plus de neuf (9) candidats ont répondu à cette annonce dont cinq (5) résidents de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Attendu qu'un seul candidat a été rencontré en entrevue par le comité de sélection;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque appuyé Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Monsieur Stéphane Meloche pour occuper le poste de journalier temporaire au Service des infrastructures et techniques pour la saison estivale 2024, et ce, selon les conditions de travail décrites à la convention collective en vigueur;

Que son entrée en fonction a eu lieu le 28 mai 2024;

ADOPTÉ

2024-06-04 - 232

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1044-1

Règlement modifiant le règlement numéro 1044 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 575 000 \$ et ainsi porter l'emprunt total pour ce projet à 1 075 000 \$

Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement et modifiant le règlement numéro 1044 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 575 000 \$ et ainsi porter l'emprunt total pour ce projet à 1 075 000 \$ et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ



2024-06-04 - 233

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1054-1

Règlement modifiant le règlement numéro 1054 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 1 775 000 \$ et ainsi porter l'emprunt total pour ce projet à 3 490 000 \$

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 1054 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 1 775 000 \$ et ainsi porter l'emprunt total pour ce projet à 3 490 000 \$ et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2024-06-04 - 234

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1065-1

Règlement modifiant le règlement numéro 1065 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 517 500 \$ et ainsi porter l'emprunt total pour ce projet à 1 107 500 \$

Madame la Conseillère Véronique Baril donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 1065 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 517 500 \$ et ainsi porter l'emprunt total pour ce projet à 1 107 500 \$ et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2024-06-04 - 235

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1068

Règlement décrétant des dépenses relatives à la réfection du réseau routier ainsi qu'à la réfection et au réaménagement de parcs de la municipalité et décrétant un emprunt de 700 000 \$ pour en payer le coût

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement décrétant des dépenses relatives à la réfection du réseau routier ainsi qu'à la réfection et au réaménagement de parcs de la municipalité et décrétant un emprunt de 700 000 \$ pour en payer le coût et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2024-06-04

Période de questions

2024-06-04 - 236

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Julie Boivin, mairesse

Geneviève Lazure, greffière